

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE

Parc Jean Macé
12 rue de la Gare
17440 AYTRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE – Société Laïque d'Education Populaire
SIEGE SOCIAL : Parc Jean Macé - 12 rue de la Gare – 17440 AYTRE
SIRET : 781 269 923 00020

À l'Assemblée Générale de l'association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de réglementation comptable – présentation des impacts sur les postes » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et la réforme du Plan Comptable Général.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe de l'annexe intitulé « Règles et méthodes comptables – Annexe – Principes et clés de répartition analytique » explique les différentes répartitions analytiques de charges et produits entre les deux établissements de centre de loisirs d'Aytré, à savoir, SLEP Accueils Collectifs de Mineurs et SLEP Arts et Loisirs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques,

et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 10 avril 2026.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



David GALAUP



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 296	2 144	17 152	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	41 773	25 647	16 126	2 029
	Autres immobilisations corporelles	97 808	88 272	9 536	13 272
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	160		160	
	TOTAL (II)	159 037	116 063	42 973	15 301
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	10 763		10 763	5 875
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	41 112		41 112	39 245
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	158 884		158 884	114 657
	Charges constatées d'avance	7 663		7 663	3 888
	Valeurs mobilières de placement	225 000		225 000	450 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	325 460		325 460	186 136
	TOTAL (III)	768 882		768 882	799 802
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	927 918	116 063	811 855	815 103

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

160

(2) dont créances à plus d'un an





Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	175 003	175 003
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	280 470	266 264
	Excédent ou déficit de l'exercice	(18 224)	14 206
	Total des fonds propres (situation nette)	437 249	455 473
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	19 945	
	Provisions réglementées		39 900
	Total des fonds propres	457 194	495 373
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	52 553	40 236
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	52 553	40 236
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	657	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 386	34 563
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	134 548	119 831
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	33 856	86 883
	Produits constatés d'avance (1)	63 661	38 217
	Total des dettes	302 108	279 494
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		811 855	815 103
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(18 224,19)	14 205,88
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		301 451	279 494
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

 $\frac{1}{2}$

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 880	6 009	
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service	649 380	633 094	
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions	650 587	535 071	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	85	1 500	
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		86 612	
	Utilisations des fonds dédiés	39 900	151 407	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	5 561	249		
Total des produits d'exploitation		1 352 392	1 413 942	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières et autres approvisionnements	18 482	20 024	
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes	314 332	249 156	
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés	53 957	64 880	
	Salaires	750 617	786 429	
	Cotisations sociales	221 750	241 516	
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 188	7 873	
	Dotation aux provisions			
	Reports en fonds dédiés			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges	1 395	2 697	
	Total des charges d'exploitation		1 370 720	1 372 574
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(18 328)	41 368



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(18 328)	41 368
PRODUITS FINANCIERS	De participation	12 421	3 233
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		12 421	3 233
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		12 421	3 233
RESULTAT COURANT avant impôts		(5 907)	44 601
	Produits exceptionnels		45 845
	Charges exceptionnelles	12 317	76 240
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(12 317)	(30 395)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 364 813	1 463 020
TOTAL DES CHARGES		1 383 037	1 448 815
EXCEDENT ou DEFICIT		(18 224)	14 206
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **811 855** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 364 813** euros et un total **charges** de **1 383 037** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-18 224** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, en modification au règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Changement de réglementation comptable : présentation des impacts sur les postes

Changement de réglementation comptable : l'exercice clos est marqué par la première mise en application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la Modernisation des états financiers et à la réforme du PCG obligatoirement applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025. Le changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective conformément aux dispositions du PCG.

L'application prospective du nouveau règlement a une incidence significative sur la présentation des comptes de l'exercice clos et/ou sur la présentation des comptes comparatifs de l'exercice précédent.

Comptes et libellés	Exercice N	Exercice N-1
791000 - aide à l'emploi asp	649001- remb asp pec = 679.78	791000 = 11832.14
791002 - aide apprentissage asp	649002 - remb asp apprenti = 3 500	791002 = 7500
791010 - uniformation opco	649003 - remb uniformation = 5 454	791010 = 32015
791100 - générali remboursement idr	649004 - remboursement idr = 0	791100 = 86 612.31

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Missions et moyens mis en oeuvre par l'association

- L'objet social de l'association SLEP :

L'association S.L.E.P a pour but de soutenir l'école laïque, d'en compléter les apports par l'organisation d'activités culturelles, sportives, scientifiques, ludiques.

Ces actions sont destinées prioritairement à l'enfance et de la jeunesse et prendront en compte les familles et les adultes dans un souci d'éducation globale.

- Nature et périmètre des activités :

Le champ d'intervention de l'association s'articule autour des secteurs de l'enfance et de la jeunesse.

- Description des moyens mis en oeuvre :

Dans le cadre de son objet social, la S.L.E.P a mis en place des moyens pour réaliser ses objectifs :

- l'établissement d'un projet associatif
- l'existence d'un règlement intérieur
- l'implication des salariés avec près de 20 animateurs
- la mise en place de moyen de recrutement
- les activités proposées : activités sportives, ludiques, créatives...
- l'organisation de sorties extérieures lorsque les conditions sanitaires le permettent
- le recours à des intervenants extérieurs





Règles et Méthodes Comptables

- la sollicitation de subventions finalisées pour mener à bien des projets répondant à l'objet social
- les échanges réguliers avec les partenaires financeurs.

A noter le changement du logiciel de suivi et de facturation auparavant Défi et désormais pirouette avec l'utilisation des 2 logiciels sur 2025, pirouette étant mis en service le 01/09/2025.

Un nouvel établissement a été créé pour l'activité arts et loisirs dont l'école de musique pour diversifier les propositions faites aux usagers, aussi 2025 est une année charnière avec des postes de professeurs de musique, l'utilisation du nouveau logiciel pirouette, la création d'un deuxième établissement et par conséquent une reprise des clés de répartition analytiques. Ceci se traduit par des comptes annuels global ainsi que des comptes analytiques relatifs à arts et loisirs d'une part et ACM (anciennement nommé DSP) d'autre part.

Le résultat global est de - 18 224 euros dont -34 273 euros pour ACM et 16 048 euros pour arts et loisirs.
Il n'y a pas reversement de 75% du résultat ACM à la ville d'Aytré, ce résultat étant déficitaire sur 2025.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Subventions d'investissements :

Date	Compte	immobilisation	montant	durée amort	amortissement	subvention caf	quote part résultat
30/06/2025	215100	mur escalade	14 584.20€	10 ans	733.26€	8 777.55€	438.88€
01/09/2025	205100	logiciel pirouette	19 296.00€	3 ans	2144€	11 577.60€	3859.20€
investissement non réalisé		ordinateur				3888	
Total						24 243.15€	4298.08

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 3 à 5 ans

* Matériel et outillages : 3 à 5 ans





Règles et Méthodes Comptables

* Installations générales, agencements et aménagements divers :	3 à 10 ans
* Matériel de transport :	3 à 5 ans
* Matériel de bureau :	3 à 5 ans
* Matériel informatique :	3 ans
* Mobilier :	3 à 5 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur.

Les plus ou moins values de cession ou de mises au rebut des actifs immobilisés précédemment comptabilisés dans le résultat exceptionnels sous les comptes 775... et 675... sont désormais inscrits en résultat d'exploitation sous les comptes 757... et 657...

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Le montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 93 559 € contre 81 242 € en 2024. Le montant des engagements qui ont fait l'objet d'une provision est de 12 317 € et aucune reprise. Pour rappel sur le versement de 95 050 auprès de générali en 2021, contrat "philosophia départ" n° 2182100015 : versement de 86 612 € pour le départ à la retraite de Patrick Bouchet ancien directeur en 2024. Il reste donc 8438 € + 32658 € versé en 2024 soit un monnat de 41 006 euros placés chez générali.

L'indemnité de départ à la retraite concerne l'ensemble du personnel présent, en CDI au 31/12/2025.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière,
- les droits cumulés en fin de carrière : méthode rétrospective sur l'ancienneté,
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective,
- le départ à l'initiative du salarié,
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans,
- le taux de rotation du personnel : 1%,
- le taux d'augmentation des salaires de 1%,
- le taux d'actualisation retenu : 3.45%
- le taux moyen de charges sociales : 31% pour les employés et 40% pour les cadres

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques :

Le contrat de délégation de service public (DSP) de 7 années conclu au 1er janvier 2020 a été cassé par la nouvelle municipalité en 2021. Un nouveau dossier a été déposé par la S.L.E.P en mars 2021, selon le cahier des charges, pour un contrat DSP de 3 années allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2024.

Une nouvelle DSP(ACM) a été signée à compter du 01 septembre 2024 pour 52 mois soit jusqu'au 31/12/2028. Elle concerne :





Règles et Méthodes Comptables

- l'organisation, la gestion et l'accueil des élèves scolarisés dans les écoles primaires aytrésiennes dans les accueils périscolaires du matin avant l'école et du soir après l'école.
- l'organisation, la gestion et l'animation des élèves scolarisés dans les écoles aytrésiennes sur le temps de pause méridienne de 11h50 à 14h10,
- l'organisation, la gestion et l'accueil des jeunes aytrésiens âgés de 3 à 11 ans dans les accueils périscolaires du mercredi à la demi-journée avec ou sans repas ou à la journée.
- l'organisation, la gestion et l'accueil de jeunes aytrésiens âgés de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires.

Les pauses méridiennes ne sont plus facturées à partir du mois de septembre 2024.

L'ouverture du nouvel établissement pour l'école de musique est géré à part en analytique "arts et loisirs"





Règles et Méthodes Comptables

Annexe – Principes et clés de répartition analytiques

Applicables à compter du 1er janvier 2025

1. Organisation analytique de la SLEP

À compter du 1er janvier 2025, la SLEP est organisée analytiquement en **deux établissements distincts** :

- **SLEP ACM** : Accueils Collectifs de Mineurs
Périscolaire, Extrascolaire, Pause méridienne
- **SLEP Arts et Loisirs** :
École de musique, ateliers, animation du territoire

Cette organisation vise à assurer une lecture fiable des équilibres financiers par activité, conformément aux exigences des financeurs et partenaires publics.

2. Charges directes

Les **charges directes** sont affectées à chaque établissement et à chaque secteur :

- sur la base des **autorisations de dépenses validées par la Direction Générale** ;
- selon un **plan analytique actualisé au 1er janvier 2025**, garantissant l'imputation directe et exclusive de chaque charge au secteur concerné.

3. Ressources humaines dédiées

3.1 Ressources humaines dédiées aux ACM

Les personnel·le·s intervenant exclusivement dans les ACM sont ventilés analytiquement **sur la base des heures réellement consacrées à chaque secteur**, à savoir :

- Périscolaire
- Extrascolaire
- Pauses méridiennes

3.2 Ressources humaines dédiées à Arts et Loisirs

Les professeurs de musiques dédiés à Arts et Loisirs sont répartis analytiquement **sur la base des heures de travail par secteur**,





Règles et Méthodes Comptables

selon les activités concernées (école de musique, ateliers, animation du territoire).

4. Ressources humaines supports et charges fixes

Les **fonctions supports** (direction, administration, coordination, fonctions mutualisées) ainsi que les **charges fixes** sont réparties entre les deux établissements selon une clé commune reposant sur l'hypothèse suivante :

L'unité de mesure commune entre les deux établissements est l'heure de face-à-face pédagogique.

Clé de répartition retenue : Nombre d'heures adhérents par secteur / Nombre total d'heures adhérents (ACM + Arts et Loisirs)

5. Calcul des heures de face-à-face pédagogique

- **Pour les ACM :**

Les heures de face-à-face sont calculées sur la base des **déclarations CAF**.

- **Pour Arts et Loisirs :**

Les heures sont calculées à partir :

- du **planning de rentrée des ateliers**,
- et du **planning de l'école de musique**,
tels que diffusés dans la plaquette de saison.

6. Répartition des ressources financières

6.1 Compensation de Service Public (CSP) et subventions de fonctionnement

La CSP et les subventions de fonctionnement sont ventilées **au sein du périmètre ACM**, selon la clé suivante :

Nombre d'heures adhérents par secteur ACM / Nombre total d'heures adhérents ACM

6.2 Subventions CAF – Périscolaire (Mercredi, Soir & Matin)

(PSO et Bonus Territoire)

Les subventions CAF Périscolaire sont ventilées sur la base des heures réalisées :

nombre heures adhérents par réel par secteur/nombre heures adhérents totales périscolaire

6.3 Subventions CAF – Extrascolaire (Vacances Scolaires, Mini-camps, séjours)

(PSO et Bonus Territoire)

Les subventions CAF Extrascolaire sont ventilées selon la même logique :

Nombre d'heures adhérents réelles par secteur / Nombre total d'heures adhérents Extrascolaire

7. Principes généraux





Règles et Méthodes Comptables

Les clés de répartition retenues reposent sur des **indicateurs objectifs, vérifiables et partagés avec les financeurs**, afin de garantir :

- la sincérité des comptes analytiques,
- la traçabilité des méthodes,
- une lecture transparente des coûts par activité.





Règles et Méthodes Comptables

Subventions reçues

	Arts et loisirs	ACM	
CAF			
Appel à projet 2025			
Soirées jeux de société	600		
Club jeu de role	760		
Fête de l'automne	1 000		
Séjour famille		2 880	
Laboratoire pédagogique		7 300	
Sortie famille		885	
Séjour vacances		2 640	
Sous total appel à projet	2 360	13 705	16 065
Aide fonctionnement			
Convention 2025		24 300	
Sous total aide fonctionnement		24 300	24 300
AFAS			
PSO péri		69 278.14	
Bonus Péri		75 577	
PSO extra		29 254	
Bonus extra		42 663	
Plan mercredi		22 997	
Complément inclusif périsco		192.76	
Sous total AFAS		239 961.90	239 961.90
CDA			
Contrat de ville		5 000	
Ecole de musique Rentrée 2025	29 835		
Ecolde de musique Rentrée 2025	18 400		
	48 235	5 000	53 235
Département			
Ecole de musique	3 488		3 488
Ville d'Aytré			
DSP 24-28		531 630	
PEDT	8 870	5 750	14 620





Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 868		19 296		2 868	19 296
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 868		19 296		2 868	19 296
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	39 419		15 945		13 590	41 773
	Instal., agencement, aménagement divers	11 846		2 460		666	13 640
	Matériel de transport	42 994		349		349	42 994
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	60 602				19 429	41 174
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	154 861		18 754		34 034	139 581	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			160			160
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			160			160
TOTAL		157 729		38 210		36 902	159 037





Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	2 868	(724)		2 144
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 868	(724)		2 144
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	37 389	1 848	13 590	25 647
	Autres instal., agencement, aménagement divers	10 978	488	666	10 801
	Matériel de transport	42 994	349	349	42 994
	Matériel de bureau, mobilier	48 198	5 708	19 429	34 478
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	139 560	8 394	34 034	113 919
TOTAL		142 428	7 670	34 034	116 063





Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	39 900		39 900	
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	39 900		39 900	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	40 236	12 317		52 553
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 236	12 317		52 553
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		80 136	12 317	39 900	52 553
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			12 317		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					





Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	160	160	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	41 112	41 112	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	255	255	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	62 379	62 379	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	96 250	96 250	
	Charges constatées d'avance	7 663	7 663	
	TOTAL DES CREANCES	207 818	207 818	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max . à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	313	313		
	Fournisseurs et comptes rattachés	69 386	69 386		
	Personnel et comptes rattachés	60 050	60 050		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 498	66 498		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 000	8 000		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	33 856	33 856		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	63 661	63 661		
	TOTAL DES DETTES	301 764	301 764		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

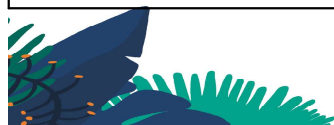




Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	175 003			175 003
Report à nouveau	266 264	14 206		280 470
Résultat de l'exercice	14 206		14 206	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	39 900		39 900	
TOTAL	495 373	14 206	54 106	455 473





Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves Réserves pour projet de l'entité	175 003				175 003
Autres réserves					
Report à nouveau	266 264	14 206			280 470
Résultat ss ctrl tiers fi. Résultat ss ctrl tiers fi.					
Excédent ou déficit de l'exercice	14 206	(14 206)		18 224	(18 224)
Situation nette	455 473			18 224	437 249
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			24 243	4 298	19 945
Provisions réglementées	39 900		(39 900)		
TOTAL	495 373		(15 657)	22 522	457 194





Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	7 663	3 888	3 774	97,07
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	7 663	3 888	3 774	97,07





Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA SENDINBLUE 1/1/26-18/10/26 324*9.5/1			257		
CCA séjour ski 2026			6 944		
CCA franfinance cpieur 01/2026			462		
Totalisation			7 663		





Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 438	13 676	12 762	93,32
Dettes fiscales et sociales	79 129	76 820	2 310	3,01
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	19 064	65 718	(46 654)	-70,99
TOTAL	124 631	156 213	(31 582)	-20,22





Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP MEX REPRISE FONDS DEDIES DSP antérieures	1 500
FNP cotisation 2025	5 639
FNP EXCO VALLIANCE PROV BILAN 2025 +3% /N-1	6 960
FNP CAC RENAUDEAU ACOMPTE 2/2	2 592
FNP bimpli chèques cadeaux	6 538
FNP cantine 12/2025 aytré	2 005
Provision CP	38 871
Provision CS S/ CP	12 173
Provision heures supplémentaires	7 903
Provision CET	12 963
Autres charges à payer (caf trop perçu antérieurs)	19 064
Unifformation	7 219
FNP Exco complément honoraires analytiques	1 000
FNP frais formation	203
Totalisation	124 631





Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	63 661	38 217	25 445	66,58
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	63 661	38 217	25 445	66,58





Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Séjours 2026 pirouette			17 010		
Arts et Loisirs 2026 pirouette			46 651		
Totalisation			63 661		





Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	154 954	91 334	63 620	69,66
TOTAL	154 954	91 334	63 620	69,66





Produits à recevoir (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
PAR uniformation 11 et 12/25 prigent	1 027
PAR formation CSE	3 576
PAR solde PS caf périscolaire	23 718
PAR solde PS caf extrascolaire	7 031
PAR plans mercredis 2025 à recevoir	22 997
PAR solde bonus territoire péri 2025	22 673
PAR solde bonus territoire extra 2025	10 253
PAR solde subvention caf labo	2 190
PAR solde caf appel à projets	708
PAR aide fonctionnement ALSH	7 290
PAR subvention investissement ordinateur caf	3 888
PAR subvention investissement caf logiciel	11 578
PAR aide séjour caf	2 640
PAR subvention 1/2 25/26	18 400
PAR subvention aide caf tablettes	2 950
PAR subvention aide caf mur escalade	8 778
PAR subvention séjour famille caf	2 880
PAR subvention caf temps libre	885
PAR remb frais formation directeur	852
PAR complément caf PSO périscolaire	643
Totalisation	154 954





Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés IFC dette actuarielle 93559	41 006	
	41 006	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	41 006	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		





Variation des Fonds Dédiés

Fds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation agrandissement projet carrelet C.f.état Fonds dédiés architecte cirque la matière nettoyage et relamping projets slep plan formation Implantation de jeux inclusifs		10 000 29 900	10 000			
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL		39 900	39 900			





Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur renaudeau renou et associes	5 184	5 262	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur renaudeau renou et associes								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	5 184	5 262	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	5 184	5 262	100,00	100,00				

